



GIRCI Auvergne Rhône-Alpes, Immeuble Urban Garden (B2), 6 rue Alexander Fleming, 69007 Lyon

Lyon, le 28 juillet 2023

GIRCI AuRA
PHRC INTERREGIONAL 2023
Cahier des Charges de l'appel à projets

Conformément à l'instruction ministérielle N° DGOS/PF4/2023/102 du 29 juin 2023 relative aux programmes de recherche sur les soins et l'offre de soins, le GIRCI Auvergne Rhône-Alpes lance le Programme Hospitalier de Recherche Clinique Interrégional (PHRC-I) 2023.

Cet appel à projet vise à :

- Soutenir une politique de recherche partenariale entre les différents établissements de santé d'une même interrégion
- Permettre l'émergence de projets portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche clinique.

Objectifs :

Le PHRC-I finance des projets de recherche dont les objectifs sont :

- L'évaluation de la sécurité, de la tolérance ou de la faisabilité de l'utilisation des technologies de santé chez l'Homme (par exemple : toutes les études sur le médicament de la phase I à la phase IV)
- La mesure de l'efficacité des technologies de santé. Dans cet objectif, les recherches prioritairement financées seront celles qui contribueront à l'obtention de recommandations de [fort grade](#)

Les résultats des projets devront permettre de modifier directement la prise en charge des patients.



I – Organisation générale de l’AAP :

Priorités thématiques :

L’ensemble des thématiques (cancer compris) ou problématiques de santé sont éligibles à l’exclusion des infections liées aux VIH, VHB et VHC et SARS-coV-2 et aux maladies infectieuses émergentes.

La recherche en soins primaires qui constituait également une priorité de ces appels à projets, est désormais traitée de façon *ad hoc* dans un appel à projets dédié depuis 2021. La recherche dans le domaine des maladies infectieuses émergentes fait également l’objet d’un traitement *ad hoc* dans un appel à projets dédié depuis 2022.

Enveloppe globale allouée à l’AAP – PHRC-I

L’enveloppe globale pour l’appel à projets PHRC Interrégional AuRA est de 3 M€.

Critères d’éligibilité :

Pour être éligibles, les projets doivent dès le stade de la lettre d'intention :

- Justifier de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients ;
- Démontrer que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve ;
- **L’investigateur coordonnateur ne doit jamais avoir obtenu précédemment un financement au titre des AAP : PHRC-N, PHRC-K ou PHRC-I ou -R. Le non-respect de cette règle est un motif de rejet du projet par la DGOS ;**

Ainsi, s’il doit y avoir un changement de porteur / d’investigateur coordonnateur pour une raison quelconque (l’investigateur coordonnateur a quitté l’établissement...) l’investigateur coordonnateur remplaçant est considéré comme ayant obtenu le financement. Aussi, l’investigateur coordonnateur initial (lauréat) et le nouvel investigateur coordonnateur (nouveau lauréat) ne doivent pas avoir obtenu précédemment de financement PHRC-N, PHRC-R, PHRC-I et PHRC-K et ne pourront pas tous les deux candidater à de prochains AAP PHRC-I.

- Un même porteur ne peut déposer qu’un seul projet à cet AAP ;
- Un projet ne peut dans aucun cas être déposé en même temps au PHRC-N ou PHRC-K et au PHRC-I. Le non-respect de cette règle est un motif de rejet du projet par la DGOS ;
- Un projet déjà financé au PHRC-N, au PHRC-K, au PHRC-I, ReSP-IR, ne peut pas faire l’objet d’un nouveau financement ;
- Les projets faisant l’objet d’une resoumission au PHRC-I, devront s’attacher à prendre en compte les recommandations des experts de la précédente soumission ;
- Les projets soumis initialement au PHRC National ou Cancérologie et proposés au PHRC-I devront être redimensionnés notamment au travers de son objectif principal et de ses critères d’évaluation ;



- Les projets portant sur un dispositif médical devront justifier de l'échelle TRL du dispositif et de l'obtention du marquage CE ;
- Le montant maximum de la subvention demandée pour les projets éligibles au PHRC-I est de 250 K€ par projet ;
- Tout projet dont le budget est supérieur au plafond autorisé (250 K€) devra justifier de son co-financement par un courrier d'engagement du co-financier ;
- **La note d'information de la DGOS encourage les projets d'envergure internationale, toutefois le PHRC-I financera uniquement la partie française ainsi que les missions d'organisation, de surveillance et de coordination de la partie européenne du projet, mais ne financera aucune dépense hors Europe.**
- Deux tiers des centres doivent se situer dans l'interrégion, avec toutefois des recommandations supplémentaires pour :
 - Les pathologies fréquentes : le porteur devra s'attacher à activer les files actives de patients internes à la région AuRA,
 - Le recours à des centres extérieurs devra être justifié notamment au regard des files actives de patients dans la région AuRA ou de certaines compétences absentes de la région AuRA.
- 80% des dépenses doivent se situer dans l'Interrégion.
- Ne sont pas éligibles au PHRC-I les projets dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collections biologiques.



II - Sélection des projets :

La sélection des projets s'opère en deux phases, dans un premier temps sur lettre d'intention, dans un second temps sur dossier complet.

Dans la mesure du possible, et **sous condition que les dossiers aient une note supérieure à la médiane**, chaque établissement aura un dossier financé.

Afin de limiter les conflits d'intérêt, la gestion des expertises des dossiers complets est externalisée vers d'autres GIRCI.

Pré-sélection des projets sur lettre d'intention :

L'évaluation des lettres d'intention est réalisée par des experts désignés au sein des établissements membres du GIRCI Auvergne Rhône-Alpes.

Les critères et algorithmes de sélection sont définis et précisés dans la grille de sélection.

Les modalités de diffusion des résultats de la présélection sont à la charge de chaque DRCI qui informera les investigateurs relevant de sa compétence.

Expertise et Sélection des projets sur dossier complet :

Afin d'éviter tous risques de conflits d'intérêt, l'expertise des projets est déléguée à d'autres GIRCI.

Elle est basée sur 3 expertises : 2 expertises scientifiques et 1 expertise méthodologique, sachant que les grilles d'évaluation ont été validées par les membres du bureau GIRCI AuRA.

Un rapporteur interne au GIRCI AuRA est désigné pour chaque projet. Son rôle est de vérifier la cohérence des notations et en cas de note discordante supérieure à 4 points (moyenne ramenée sur 20) de réaliser une quatrième expertise qui vient se substituer à la note discordante. Dans le cas d'une évaluation jugée inopportune et/ou non documentée, le rapporteur réalise une nouvelle expertise.

La sélection finale des projets relève de la compétence du Conseil Scientifique Interrégional du GIRCI AuRA.



III - Modalités de dépôt :

Le dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets se fera en deux temps :

Lettres d'intention :

- Dépôt des lettres d'intention et des annexes auprès de votre DRCI de rattachement :
avant le 07/11/2023– 12h00

Liste des coordonnées de vos DRCI de rattachement :

Hospices Civils de Lyon	<ul style="list-style-type: none">• Fleur PETIT : fleur.petit@chu-lyon.fr• Delphine TEPPE : delphine.teppe@chu-lyon.fr
CHU de Saint Etienne	<ul style="list-style-type: none">• Corinne FANGET : drci@chu-st-etienne.fr
CHU de Clermont Ferrand	<ul style="list-style-type: none">• Lise LACLAUTRE : laclautre_perrier@chu-clermontferrand.fr• Gérald GOUBY : ggouby@chu-clermontferrand.fr• drci@chu-clermontferrand.fr
CHU de Grenoble	<ul style="list-style-type: none">• Accueil Recherche : AccueilRecherche@chu-grenoble.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Léon Bérard	<ul style="list-style-type: none">• Anne-Claire CADORE : AnneClaire.CADORE@lyon.unicancer.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin	<ul style="list-style-type: none">• Isabelle TINET : Isabelle.TINET@clermont.unicancer.fr• Emilie THIVAT : Emilie.Thivat@clermont.unicancer.fr

Liste des pièces à fournir :

- La lettre d'intention – annexe 1 ;
- Les CV de l'investigateur coordonnateur **et** du méthodologiste datés et signés - annexes 5 et 6 ;
- L'attestation d'engagement du méthodologiste datée et signée – annexe 3 ;
- La Fiche d'inclusion - liste des centres associés – annexe 2 ;
- La grille budgétaire selon le modèle ministériel joint – annexe 4 :
A ce stade, il est demandé un chiffrage par grands postes :
 1. Personnel : mission de conception, gestion et analyse des données, mission de coordination, organisation et surveillance, mission d'investigation, data management,
 2. Surcoûts : médicaux, actes de biologie, d'imagerie induits par la recherche,
 3. Dépenses à caractère hôteliers et générales : frais de mission liés au projet, congrès, publication, assurance ;
- Pour les projets portant sur un DM :
 - L'échelle TRL du dispositif
 - La justification de l'obtention du marquage CE.

Dossier complet :

Les dossiers complets sont à déposer auprès de votre DRCI de rattachement **avant le 04/04/2024 – 12h.**

Liste des pièces à fournir :

- Le projet complet, daté, signé ;
- La grille budgétaire définitive selon le modèle ministériel actualisé le cas échéant ;
- La Fiche d'inclusion - liste des centres associés actualisée ;
- L'attestation de dépôt d'un projet – engagement des porteurs de projet selon le modèle ministériel ;
- Le cas échéant, les engagements de co-financement.



IV – Montage budgétaire des projets :

- Chaque DRCI apportera une attention particulière sur le montage financier des projets et notamment sur la juste évaluation des coûts,
- Les projets dont le coût global serait supérieur à l’enveloppe à 250 K€ devront justifier les cofinancements.
- La matrice de surcoûts académiques, validée au niveau national est annexée à la grille budgétaire.



Rappel des coûts :

Barème des coûts :

- Temps ARC moniteur : 2 jours homme par visite, pour les centres dans l'interrégion, 3 jours homme par visite pour les centres hors région AuRA
- Frais de déplacement ARC moniteur :
 - o 150 € par centre dans l'interrégion,
 - o 450 € hors interrégion ;
- Limitation des frais de gestion : 5% du montant des frais de personnel
- Coût vigilance : Modèle simplifié pour PHRC Interrégional

Coût vigilance : Modèle simplifié pour PHRC Inter régional

Type d'étude	% du budget global de l'étude soustrait du montant du médicament ou du DM
Médicaments	5,0%
DM	5,0%
HPS*	5,0%



Grille des salaires hospitaliers

Personnel année mois jour heu	revalorisation 2022	mois	jour	heure
Adjoint administratif	44 286,23 €	3 690,52 €	228,28 €	30,44 €
Aide soignante	44 301,85 €	3 691,82 €	228,36 €	30,45 €
ARC de monitoring (promotion)	57 089,05 €	4 757,42 €	294,27 €	39,24 €
Assistant dentaire	48 730,52 €	4 060,88 €	251,19 €	33,49 €
Auxiliaire de puériculture	51 105,98 €	4 258,83 €	263,43 €	35,12 €
Audiométriste	51 461,95 €	4 288,50 €	265,27 €	35,37 €
Audioprothésiste	40 101,53 €	3 341,79 €	206,71 €	27,56 €
Bio-statisticien	72 192,35 €	6 016,03 €	372,13 €	49,62 €
Biologiste	79 743,12 €	6 645,26 €	411,05 €	54,81 €
Cadre infirmier	74 391,46 €	6 199,29 €	383,46 €	51,13 €
CEC	68 238,88 €	5 686,57 €	351,75 €	46,90 €
Chef de projets	78 921,51 €	6 576,79 €	406,81 €	54,24 €
Data Manager	67 534,44 €	5 627,87 €	348,12 €	46,42 €
Diététicien	54 495,51 €	4 541,29 €	280,90 €	37,45 €
Ergothérapeute	58 043,87 €	4 836,99 €	299,20 €	39,89 €
IADE IBODE	73 289,28 €	6 107,44 €	377,78 €	50,37 €
Infirmier Recherche Clinique - IDE	59 439,50 €	4 953,29 €	306,39 €	40,85 €
Ingénieur bioinformaticien	72 192,35 €	6 016,03 €	372,13 €	49,62 €
Ingénieur de recherche	72 192,35 €	6 016,03 €	372,13 €	49,62 €
Ingénieur économiste	72 192,35 €	6 016,03 €	372,13 €	49,62 €
Juriste	71 088,11 €	5 924,01 €	366,43 €	48,86 €
Kinésithérapeute	60 816,24 €	5 068,02 €	313,49 €	41,80 €
Manipulateur électroradiologie	61 985,62 €	5 165,47 €	319,51 €	42,60 €
Puericultrice	65 068,01 €	5 422,33 €	335,40 €	44,72 €
Psychologue	67 140,13 €	5 595,01 €	346,08 €	46,14 €
Orthophoniste	61 097,29 €	5 091,44 €	314,93 €	41,99 €
Orthoptiste	56 094,58 €	4 674,55 €	289,15 €	38,55 €
Préparateur pharmaci	55 008,15 €	4 584,01 €	283,55 €	37,81 €
Psychologue	67 140,13 €	5 595,01 €	346,08 €	46,14 €
Psychomotricien	60 832,41 €	5 069,37 €	313,57 €	41,81 €
Qualiticien	56 194,86 €	4 682,91 €	289,66 €	38,62 €
Radiophysicien	95 415,12 €	7 951,26 €	491,83 €	65,58 €
Sage-femme	72 452,91 €	6 037,74 €	373,47 €	49,80 €
Secrétariat/ secrétariat médical	56 190,92 €	4 682,58 €	289,64 €	38,62 €
Sociologue	62 355,12 €	5 196,26 €	321,42 €	42,86 €
TEC (Investigation)	53 625,12 €	4 468,76 €	276,42 €	36,86 €
Technicien de laboratoire	58 992,15 €	4 916,01 €	304,08 €	40,54 €



Grille des salaires pour les CLCC :

Métier	ETP annuel en €	Mois	heure
Praticien non titulaire	80 000	6 666	54
PH	160 000	13 330	197
Praticien HU (1 ETP HU =0,5 ETP H)	65 000	5 416	44
Adjoint administratif	44 512	3 709	30
ARC	54 766	4 564	37
CEC	70 979	5 915	48
Chef de projet	70 979	5 915	48
Data Manager	54 766	4 564	37
Diététicien	52 403	4 367	35
IDE	52 403	4 367	35
IADE IBODE	54 766	4 564	37
Contrôleur de gestion	54 766	4 564	37
Ingénieur économiste	70 979	5 915	48
Ingénieur Biostatisticien	70 979	5 915	48
Ingénieur de recherche	70 979	5 915	48
Ingénieur en biologie	70 979	5 915	48
Ingénieur Bioinformaticien	70 979	5 915	48
Kinésithérapeute	54 766	4 564	37
Manipulateur électroradiologie	54 766	4 564	37
Orthophoniste	54 766	4 564	37
Préparateur pharmacie	44 512	3 709	30
Psychologue	54 766	4 564	37
Puéricultrice	54 766	4 564	37
Qualiticien	70 979	5 915	48
Sage-femme	54 766	4 564	37
Secrétaire	39 829	3 319	27
Sociologue	54 766	4 564	37
TEC	44 512	3 709	30
Technicien de laboratoire	44 512	3 709	30

Forfait Hospitalisation :

- Forfait par journée complète > à 24H : 691 €
- Forfait pour une séance < à 24H : 366 €



V- Rappel du Calendrier de l'appel à projet :

- Dépôt des lettres d'intention : 7 novembre 2023 – 12h00
- Sélection des LI : Début février 2024
- Dépôt des dossiers complet : 4 avril 2024 – 12h00
- Sélection des dossiers : début juillet 2024
- Confirmation de la sélection par la DGOS : 3^{ème} trimestre 2024

Les équipes de votre DRCI de rattachement se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile pour la constitution de votre dossier.

Le Président du GIRCI AuRA
Professeur Léonard FEASSON

Le Responsable Administratif du GIRCI AuRA
Alexandre PACHOT